



SEMPER

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

DECISION DU MAIRE

N° 003 - 2024

OBJET :

Règlement des frais et honoraires SCP Huissiers de justice A. Malgrand et E. Dépéry

Le Maire de la Commune de Fillinges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Considérant que la SCP d'Huissiers de justice A. Malgrand et E. Dépéry a été saisie pour un constat de désaffectation d'une propriété communale,

DECIDE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de la mission d'aide qui lui a été confiée, la SCP d'Huissiers de justice A. Malgrand et E. Dépéry, située 2 rue de la Faucille 74100 ANNEMASSE, sollicite le règlement de la somme de 321,20 € TTC, au titre de ses honoraires pour le constat de désaffectation d'une propriété communale. ».

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 30 janvier 2024

Le Maire,
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le